

Règlement



INTERNATIONAL ROAD RACING CHAMPIONSHIP

www.irrc.eu



Edition 2012

1. "International Road Racing Championship", qu'est-ce que c'est?

Le « International Road Racing Championship" (IRRC) est un championnat qui est roulé sur cinq courses (voire calendrier) qui sont reprises dans le calendrier UEM où FIM. Ce sont des courses qui sont reconnues par les propres fédérations nationales et qui répondent aux exigences de ces fédérations.

L'organisation est en main de Hamove Hengelo Gld (NL), Frohburger Dreieck (D) et K.V. Ostend Motor Sport A.S.B.L (B).

2. Calendrier 2012

Le calendrier 2012 prévoit les courses suivantes:

- 28 & 29 avril : Schleiz - Allemagne
- 19 & 20 mai : Hengelo - Pays-Bas
- 28 & 29 juillet : Chimay - Belgique
- 18 & 19 août : Terlicko - République Tchèque
- 22 & 23 septembre : Frohburg - Allemagne

3. Licences

Chaque participant est tenu d'avoir une licence fournie par une fédération de moto européenne qui est reconnue par l'UEM où la FIM.

Le participant doit avoir l'autorisation de son fédération nationale pour participer à des concours à l'étranger qui sont repris sur le calendrier de l'UEM où de la FIM.

La licence doit autoriser le candidat de participer dans la classe Supersport et/ou Superbike.

4. Compétitions

Le calendrier prévoit cinq compétitions (voire calendrier) avec à chaque fois deux courses par compétition. Les compétitions se font selon les procédures FIM.

5. Entraînements

Pour chaque compétition, on prévoit un minimum de deux entraînements de vingt cinq minutes.

L'enregistrement du temps se fait par transpondeur. Chaque participant est obligé, avant d'entamer un entraînement où une course, d'installer un transpondeur fonctionnel et qui est chargé amplement.

Si le participant décide d'utiliser un transpondeur personnel, il est tenu à communiquer le numéro de ce transpondeur d'avance à l'enregistrement des temps.

Chaque contestant est obligé de participer à au moins un entraînement chronométré pendant un championnat afin de pouvoir participer aux courses.

Pour chaque course, un nombre maximum de contestants n'est autorisé. Ceci signifie que certains contestants ne pourront pas se présenter au départ des courses manquant de qualification.

Les coureurs de championnat n'ont pas de privilège sur les participants occasionnels. La qualification est tenue aux meilleurs temps. C'est la liberté de l'organisation du concours d'organiser une course supplémentaire pour les coureurs non-qualifiés, mais ceci n'est pas obligatoire. Si un coureur de championnat ou un coureur occasionnel ne se qualifie pas, il n'a pas droit au remboursement des frais d'inscription.

6. Contrôle technique

La moto et tous les accessoires doivent être présentés au contrôle technique pour chaque championnat avant de pouvoir participer aux entraînements.

Le choix des pneus est libre.

La catégorie Supersport doit répondre aux prescriptions suivantes:

- de 401 cc jusque 600 cc - 4-tact - 4 cylindres
- de 501 cc jusque 700 cc - 4-tact - 3 cylindres
- de 601 cc jusque 750 cc - 4-tact - 2 cylindres

La catégorie Superbike doit répondre aux prescriptions suivantes:

- de 601 cc jusque 1.000 cc - 4-tact - 4 cylindres
- de 751 cc jusque 1.000 cc - 4-tact - 3 cylindres
- de 851 cc jusque 1.200 cc - 4-tact - 2 cylindres

Toutes les motos doivent être conformes aux prescriptions de sécurité imposées par leurs propres fédérations nationales.

7. Les dossards

Les dossards suivants sont prévus pour les contestants qui participent au "Championnat IRRC 2012":

- Détenteurs d'une licence Hollandaise: de 1 jusque 100;
- Détenteurs d'une licence Belge: de 101 jusque 200;
- Détenteurs d'une licence Allemande: de 201 jusque 300;
- Tous les autres détenteurs d'une licence étrangère: de 301 jusque 400.

Les dossards suivants sont prévus pour les contestants occasionnels qui participent à une course:

- Contestants occasionnels: de 401 jusque 500.

8. Inscription "Championnat IRRC 2012"

Afin de participer au Championnat IRRC 2012, le participant est tenu de répondre aux exigences suivantes :

- Il doit être en règle avec sa licence selon les conditions reprises sous la rubrique "3. Licences" ;
- Il versera les frais d'inscription de 850 € sur le compte bancaire (voir ci-dessous) avant le premier de Mars 2012;
- Il fera connaissance de la catégorie à laquelle il désire participer: Supersport ou Superbike;
- Il remplira et signera un formulaire d'inscription.

La décision en ce qui concerne l'acceptation de la participation d'un contestant au «championnat IRRC 2012» est réservée à l'organisation de l'IRRC.

Les contestants avec une licence hollandaise, fournie par le KNMV, peuvent s'inscrire auprès de Torleif Hartelman. (torleif@irrc.eu)

Les contestants avec une licence belge, fournie par la BMB, peuvent s'inscrire auprès de Kurt Vanborm. (kurt@irrc.eu)

Les contestants avec une licence allemande, fournie par la DMSB, peuvent s'inscrire auprès de Törsten Schmidt. (torsten@irrc.eu)

Les contestants avec une licence européenne (autre que Hollandaise, Belge ou Allemande qui sont fournies par leur fédération nationale reconnue par la UEM ou la FIM) peuvent s'inscrire auprès de Törsten Schmidt(torsten@irrc.eu).

Compte bancaire:

IBAN:	NL62 RABO 0158 1817 86
BIC:	RABONL2U
N° de compte:	1581.81.786
Bénéficiaire:	IRRC
Domicile:	Hengelo (G), Nederland

9. Inscription des contestants occasionnels

Afin de pouvoir participer en tant que contestant occasionnel à une course de l'IRRC 2012, un participant doit répondre aux exigences suivantes:

- Il doit être en règle avec sa licence selon les conditions reprises sous la rubrique "3. Licences" ;
- Il versera les frais d'inscription de 250 € sur le compte bancaire (voir ci-dessus) au moins deux semaines avant la course à laquelle il désire participer;
- Il fera connaissance de la catégorie à laquelle il désire participer: Supersport ou Superbike;
- Il remplira et signera un formulaire d'inscription.

La décision en ce qui concerne l'acceptation de la participation d'un contestant occasionnel au «championnat IRRC 2012 » est réservée à l'organisation de l'IRRC.

La décision en ce qui concerne l'acceptation de la participation d'un contestant au «championnat IRRC 2012 » est réservée à l'organisation de l'IRRC.

Les contestants avec une licence hollandaise, fournie par le KNMV, peuvent s'inscrire auprès de Torleif Hartelman. (torleif@irrc.eu)

Les contestants avec une licence belge, fournie par la BMB, peuvent s'inscrire auprès de Kurt Vanborm. (kurt@irrc.eu)

Les contestants avec une licence allemande, fournie par la DMSB, peuvent s'inscrire auprès de Törsten Schmidt. (torsten@irrc.eu)

Les contestants avec une licence européenne (autre que Hollandaise, Belge ou Allemande qui sont fournies par leur fédération nationale reconnue par la UEM ou la FIM) peuvent s'inscrire auprès de Törsten Schmidt(torsten@irrc.eu).

10. Le classement journalier

Aussi bien les coureurs de championnat que les coureurs occasionnels seront considérés pour le classement journalier.

Pour le classement journalier, les trois premiers classifiés et le premier coureur Supersport seront honorés.

Un barème de prix est prévu pour le classement général, mais les premiers trois coureurs Superbike classifiés et les premiers trois coureurs Supersport recevront un prix supplémentaire

Les prix prévus pour le classement journalier sont:

Classement journalier générale :

1 ^{ère} place : 155 €	6 ^{ème} place : 100 €	11 ^{ème} place : 65 €
2 ^{ème} place : 140 €	7 ^{ème} place : 90 €	12 ^{ème} place : 60 €
3 ^{ème} place : 130 €	8 ^{ste} place : 80 €	13 ^{ème} place : 55 €
4 ^{ème} place : 120 €	9 ^{ème} place : 75 €	14 ^{ème} place : 50 €
5 ^{ème} place : 110 €	10 ^{ème} place : 70 €	15 ^{ème} place : 45 €

Superbike :

1 ^{ère} place : 110 €
2 ^{ème} place : 80 €
3 ^{ème} place : 50 €

Supersport :

1 ^{ère} place : 110 €
2 ^{ème} place : 80 €
3 ^{ème} place : 50 €

11. Classement final

Pour le classement final, seul les contestants de championnat sont retenus.

Un barème de prix est prévu pour le classement général, mais les premiers trois coureurs Superbike classifiés et les premiers trois coureurs Supersport recevront un prix supplémentaire

Place 16 jusque 25 dans le classement général recevront un bon de valeur de 200€ de la firme bike Promotion. Ce bon peut être utilisé partout en Europe où Bike Promotion est représenté.

Le titre de « Champion IRRC 2012 » sera attribué au contestant qui a obtenu le plus de points dans le classement général.

Les prix prévus pour le classement final sont:

Classement final général :

1 ^{ère} place : 1.550 €	6 ^{ème} place : 1.000 €	11 ^{ème} place : 650 €
2 ^{ème} place : 1.400 €	7 ^{ème} place : 900 €	12 ^{ème} place : 600 €
3 ^{ème} place : 1.300 €	8 ^{ste} place : 800 €	13 ^{ème} place : 550 €
4 ^{ème} place : 1.200 €	9 ^{ème} place : 750 €	14 ^{ème} place : 500 €
5 ^{ème} place : 1.100 €	10 ^{ème} place : 700 €	15 ^{ème} place : 450 €

Superbike :

1 ^{ère} place : 1.100 €
2 ^{ème} place : 800 €
3 ^{ème} place : 500 €

Supersport :

1 ^{ère} place : 1.100 €
2 ^{ème} place : 800 €
3 ^{ème} place : 500 €

12. Versement des prix

Le versement des prix journaliers se fera immédiatement après les courses. Le versement des prix du classement final se fera après la course tenue à Frohburg.

13. Les points

Les points sont attribués aux coureurs qui participent au "championnat IRRC 2012" et non pas aux contestants occasionnels.

La répartition des points se fait de la façon suivante:

1 ^{ère} place : 45 points	11 ^{ème} place : 20 points	21 ^{ème} place : 10 points
2 ^{ème} place : 41 points	12 ^{ème} place : 19 points	22 ^{ème} place : 9 points
3 ^{ème} place : 38 points	13 ^{ème} place : 18 points	23 ^{ème} place : 8 points
4 ^{ème} place : 35 points	14 ^{ème} place : 17 points	24 ^{ème} place : 7 points
5 ^{ème} place : 32 points	15 ^{ème} place : 16 points	25 ^{ème} place : 6 points
6 ^{ème} place : 30 points	16 ^{ème} place : 15 points	26 ^{ème} place : 5 points
7 ^{ème} place : 28 points	17 ^{ème} place : 14 points	27 ^{ème} place : 4 points
8 ^{ème} place : 26 points	18 ^{ème} place : 13 points	28 ^{ème} place : 3 points
9 ^{ème} place : 24 points	19 ^{ème} place : 12 points	29 ^{ème} place : 2 points
10 ^{ème} place : 22 points	20 ^{ème} place : 11 points	30 ^{ème} place : 1 point

14. Remarques

En cas de contestation du règlement IRRC, seulement l'organisation de l'IRRC est autorisée de faire les changements nécessaires.

Si des changements se font en fonction du règlement durant le Championnat IRRC 2012, ceci se passera à travers des addendas et tous les contestants seront avertis dans les plus courts délais.